

URBANISATION DU MAUPAS

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION

Le secteur du Maupas (d'une surface totale de 9 hectares) a été classé au P.L.U en zone AU d1 avec des orientations d'aménagement précise (**document n°1 : extrait du P.A.D.D**)

Pour sa mise en œuvre la commune assistée par Métropole Savoie a souhaité procéder à une A.E.U (Approche Environnementale de l'Urbanisme) sur la base du cahier des charges ci-joint (**document n°2 : programme du Maupas**)

Le Cabinet Tekhnê avec Soberco Environnement et Initial Consultants a été sélectionné et a présenté en juin dernier un scénario d'aménagement à partir de plusieurs hypothèses (**document n°3 du 5 juin 2007**)

Pour aborder la mise en œuvre du projet Tekhnê s'est associé les compétences de la société SEPT qui a élaboré des premiers éléments d'expertise en soulignant les contraintes du Plan de composition (**document n°4 du 12 septembre 2007**)

Sur cette base et en intégrant les derniers du nouveau P.L.H (Plan Local d'Habitat) Tekhnê poursuit sa réflexion et propose des inflexions (**document n°5 du 30 octobre 2007**)

Parallèlement à ces démarches le Conseil Municipal dans sa séance du 2 octobre 2007 a décidé de lever la promesse de vente consentie par Philibert DU ROURE portant sur les 2/3 indivis d'un tènement de 48 401 m².

Des contacts sont en cours pour le transfert au bénéfice de la commune de la promesse de vente à France Terre de l'autre tiers indivis de ce même tènement.

Les discussions se poursuivent avec les propriétaires du tènement Sud (**document n°6 : plan cadastral**)

L'objectif porte sur 200 logements environ, intermédiaires ou petits collectifs, avec notamment 30 % de logements sociaux, 15 % de logements en accession sociale, 15 % en accession abordable.

Au stade actuel du dossier les bilans prévisionnels sont encore sommaires et connaîtront des évolutions.